



Citation à comparaître au tribunal de Police

Par **grimaldi**, le **26/09/2014** à **20:34**

Bonjour mes amis,
Suite à la contestation d'un P.V. de radar, je suis convoqué devant le tribunal de police à Nice. La convocation fait bien état de mon nom et de mon adresse, la date de naissance est juste, mais le lieu de naissance indiqué est faux. S'agit-il d'un vice de forme qui annule la procédure.
Le site justicia, indique que la moindre erreur annule la procédure.
Est-ce réel ?
Merci de vos réponses

Par **moisse**, le **28/09/2014** à **09:40**

Bonsoir,
C'est une erreur de plume sans incidence.
Ne sont motifs d'annulation que ceux qui peuvent limiter/entâcher vos droits à défense, ou jeter un doute sur la réalité de l'infraction.

Par **grimaldi**, le **28/09/2014** à **20:16**

OK merci. A la prochaine.... bonne soirée